

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014

Membres du Conseil Municipal:

en exercice: 11
présents : 11
votants : 11

Date de convocation : 17 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTHO Laurent, Maire.

Présents: BERTHO Laurent. JAGLIN Jean-Pierre. LE GAC Michelle. JEGOU Yann. LE DUAULT Patrick. ROBIN Sylvie. JAGLIN Cyrille. MACE Marie-France. ROTTER Chantal. DAWSON Collin. LE MAUX Jacqueline.

Absent : (Néant)

Mme ROTTER Chantal a été nommée secrétaire.

2014 / 01

Objet: Règlement et contrat de location de la Salle Polyvalente et nouveaux tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2015

Le Conseil Municipal adopte le règlement et le contrat de location de la salle Polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2015. Les nouveaux tarifs de location de la Salle Polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2015 sont les suivants :

Tarifs de location de la Salle Polyvalente

	<u>Commune</u>	<u>Hors commune</u>
Pour les Associations	gratuit	190 €
Location d'une journée par un particulier	100 €	190 €
Location de deux journées par un particulier	120 €	230 €
Réunion	50 €	90 €
Vin d'honneur	50 €	80 € + 15 euros pour les verres
Forfait chauffage	50 €	50 €
Forfait entretien si ménage non fait	30 € / Heure	30 € / Heure

A chaque location de la salle par un particulier, une caution d'un montant de 400 euros sera exigée.

Tarifs de location de la vaisselle

La vaisselle sera louée 30 euros le lot de 50 couverts et 6 euros par dizaine de couverts supplémentaire.

Tarifs appliqués pour la vaisselle cassée

- 3 € par verre cassé
- 4 € par grande assiette cassée
- 3,50 € par petite assiette cassée
- 3,50 € par tasse cassée

Tarifs appliqués pour la vaisselle manquante

Après une location de la salle Polyvalente, lorsque de la vaisselle sera manquante, cette vaisselle sera facturée au locataire à la valeur d'achat.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication ou notification
le 04 DEC. 2014
Le Maire,
Laurent BERTHO.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Laurent BERTHO.

